

Message du Président de la C.T.C.C. aux fonctionnaires municipaux de Montréal

Grève à Drummondville (p. 3)

Nouvelle farce de la commission (p. 5)



VOL. XXVIII — No 28

Montréal, 11 juillet 1952

UN DEVOIR: VOTER

le 16 juillet

Il est regrettable que les campagnes électorales, au lieu d'être formatrices, constructives, contribuent trop souvent à rabaisser la haute idée qu'on devrait avoir de l'action politique.

Vraiment, nos moeurs électorales laissent beaucoup à désirer : les passions prennent le pas sur les principes ; on parle plus d'octrois, de bouts de chemins, de gratte, de patronage que de l'orientation, de la direction de la vie politique dans la province ; les partis politiques cherchent trop à s'accaparer les réalisations des citoyens et à les porter à leur compte.

L'action politique du mouvement syndical catholique, au cours des trois derniers mois, a réussi à atténuer ce malheureux état de choses. Notre mouvement, par son intervention objective, n'aurait-il contribué qu'à mettre un peu plus de sérieux dans la discussion des affaires publiques, que cela serait énorme. Et ce n'est qu'un commencement.

Mais, dans une semaine, l'heure du vote sera arrivée.

Le droit de vote est un acte grave qui demande réflexion et qui engage l'avenir. Il faut savoir l'apprécier à sa pleine valeur, il faut le considérer dans toutes ses implications, toutes ses conséquences.

Dans les quelques jours qui restent avant la tenue du scrutin, il faut penser à cet acte que nous allons poser le 16 juillet, afin de ne pas l'exercer sous l'emprise du sentiment, du parti-pris, de la passion aveugle, du préjugé. L'acte du votant doit être un acte indépendant, libre, pleinement volontaire.

Il importe d'abord d'avoir le courage d'exercer ce devoir, l'un des plus grands du citoyen en régime démocratique. Dans le passé, trop d'électeurs, surtout parmi les citoyens, parmi les travailleurs, se sont abstenus de le remplir. Le résultat des derniers scrutins l'a montré clairement : dans une ville comme Montréal, par exemple, il

n'y a guère plus que la moitié des inscrits sur les listes électorales qui votent. Ces abstentions sont beaucoup trop nombreuses.

A cet appel à voter, quelques-uns répondront peut-être : "Nous nous désintéressons de la politique, parce que la politique nous dégoûte. On ne la fait pas sérieusement. Pour la plupart des politiciens de profession, une seule chose compte : le pouvoir. L'avenir du pays, de la province, le bien commun des citoyens, c'est chose bien secondaire. Plus ça change, plus c'est pareil ! C'est toujours bonnet blanc, blanc bonnet."

Il y a du vrai dans cette réaction, et il faudra encore du temps avant que les moeurs politiques soient assainies.

Pour qui?

Mais ce n'est sûrement pas en s'abstenant de voter, qu'il sera possible de corriger ce mal, bien au contraire.

Par conséquent, le premier devoir à remplir, voter le 16 juillet.

Comment voter maintenant ? Cela est aussi très important.

Il y a deux semaines, "Le Travail" a publié le programme législatif de la C.T.C.C. Chacun a dû le lire; beaucoup se sont fait un devoir syndical de le soumettre aux candidats qui sollicitent leurs suffrages.

Contre qui?

Le travailleur comprend que ce programme n'avait qu'un but: lui obtenir justice, lui obtenir la place à laquelle il a droit dans la société.

Acceptant ce programme, sachant que de sa réalisation dans l'avenir le plus immédiat possible dépend la survie du mouvement syndical libre, dépend le bien-être de tous les salariés, dépend le bien de générations et de générations (suite à la page 4)

Ennemis de la classe ouvrière



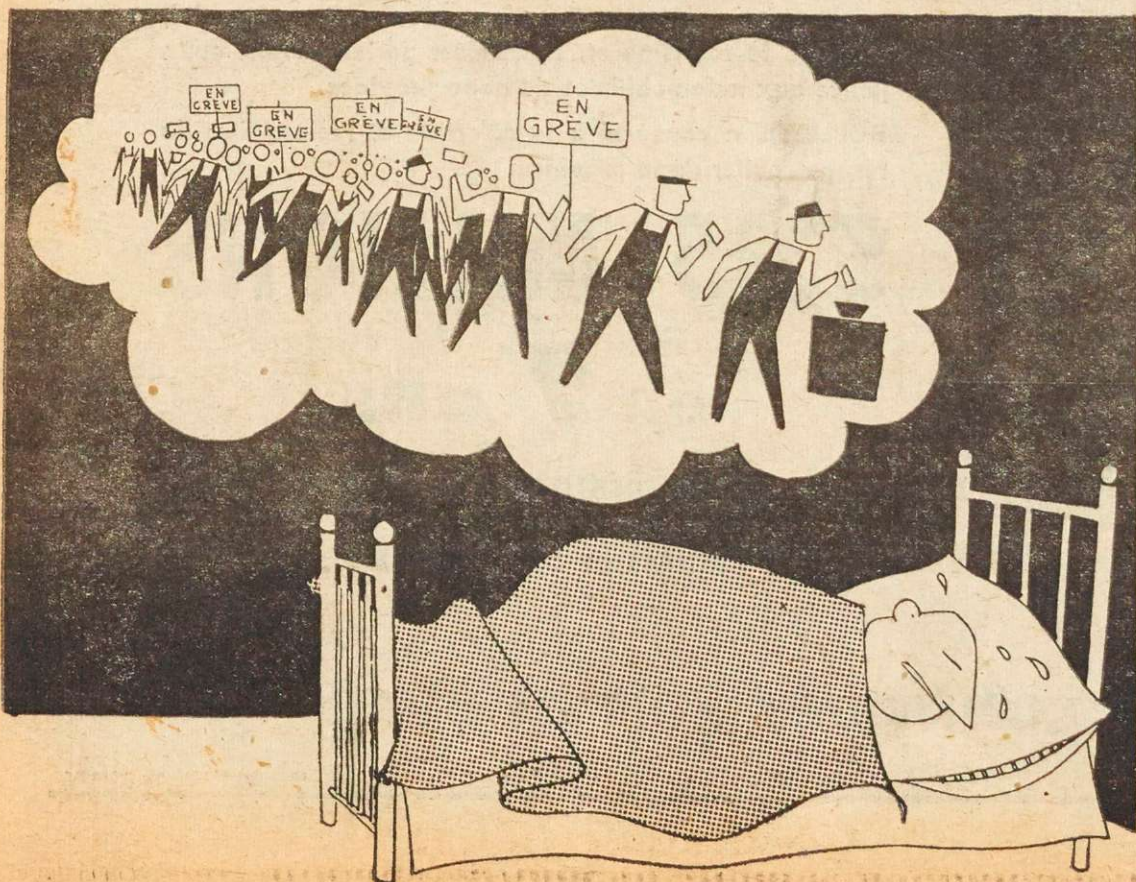
Tancrede Labbe



A. Goudrault

MM. Tancrede Labbe et Albert Goudrault, respectivement ministre et député à la Chambre provinciale, viennent d'être désignés par le Comité d'Orientation politique de la C.T.C.C. comme ennemis de la classe ouvrière. Ces deux politiciens, représentants élus de Richmond (Asbestos) et Frontenac (Thetford), ont mérité ce titre par leur conduite inqualifiable au cours de la grève de l'amiante, en 1949. Elus par les mineurs qui avaient mis en eux leur confiance, ces deux députés n'ont pas levé le petit doigt pour amener un règlement équitable dans cette grève. Au contraire, tous deux, par leur silence et leur honteuse inaction, se sont faits les complices de ceux qui s'appliquaient à briser la grève au mépris de toute justice. C'est le devoir de tout syndiqué de combattre ces deux hommes; voter pour eux serait une trahison, un encouragement aux manoeuvres anti-ouvrières.

MAUVAIS REVE DE MINISTRES



— Ah ! si j'avais su ...



J. Onésime Matte



Marc Trudel

M. Jos Matte est peut-être le plus coupable des quatre ennemis de la classe ouvrière que nous dénonçons ici, parce qu'il n'y a aucune excuse à sa trahison, même pas celle de l'ignorance. Ouvrier lui-même, ancien officier d'union, sorti du mouvement ouvrier auquel il doit tout, M. Matte a tout de même placé la partisanerie au-dessus des intérêts ouvriers. La politique anti-syndicale de son parti : Bill 5, Bill 60, matraques, arrestations, etc., ne lui a jamais tiré la moindre critique. Il a tout endossé, tout avalé, tout approuvé. Il est apparemment disposé à continuer cette trahison s'il est réélu; c'est pourquoi les travailleurs doivent lui faire savoir, en votant contre lui, qu'ils ne veulent pas de traitres au Parlement.

M. Marc Trudel, député d'un comté qui compte près de 8,000 ouvriers syndiqués, s'est signalé par une obéissance servile et totalitaire à son parti. Il a voté sans hésiter pour toutes les mesures anti-ouvrières préconisées par le gouvernement, avec un mépris complet pour l'opinion de ses électeurs. D'autre part, pas une seule fois il ne s'est levé en Chambre pour favoriser des lois ouvrières plus généreuses. Au titre de nullité nuisible, dénoncé d'ailleurs à l'unanimité par le Conseil central de Shawinigan, M. Trudel est un authentique ennemi des ouvriers. Ces derniers ont le devoir de lui infliger une cuisante défaite.

LES ROUTES DU QUÉBEC

APRÈS
40 ans

de régime
DIT
"libéral"



1895-1935 :

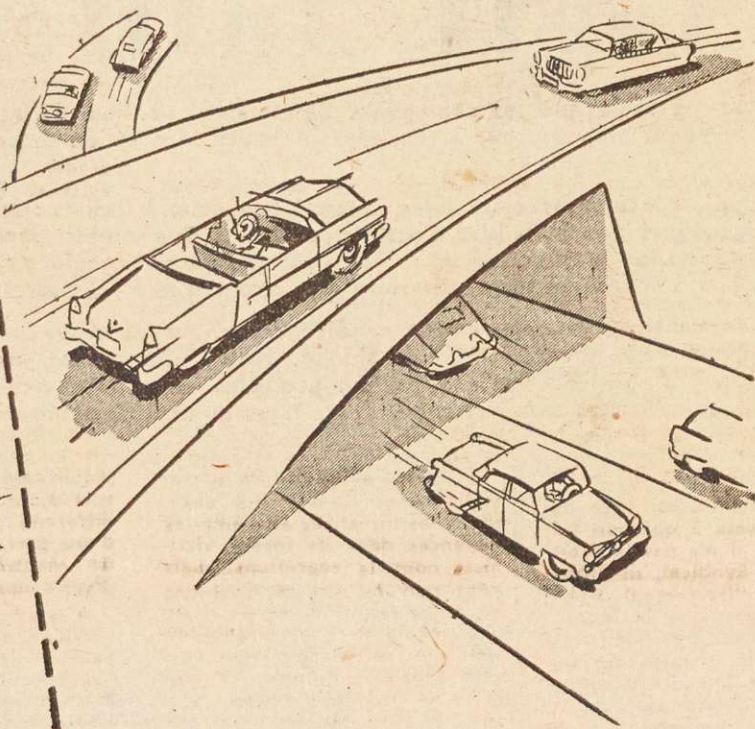
On peut affirmer qu'avant 1936 la province de Québec ne possédait aucune voirie au sens moderne du mot. Le régime libéral s'était contenté de macadamiser ou d'asphalter l'ancien chemin du Roi, tortueux, cahoteux, trop étroit. La lenteur du développement de la voirie sous l'ancien régime nous apparaît inconcevable et inexplicable. Pourtant les véhicules-automobiles, à cette époque, ne manquaient pas: en 1920, 41,562 — en 1930, 178,548 — en 1937, 181,628.

Les automobilistes et les milliers de touristes qui nous visitaient roulaient encore sur des routes primitives. Pour ceux-là, socialement parlant, ce n'était pas juste!

1940-1944 Après avoir repris le pouvoir, pour le motif dont tous se souviennent, les libéraux ont dû mettre fin aux grands travaux de voirie entrepris par L'UNION NATIONALE en 1936, parce que le gouvernement GODBOUT avait sacrifié l'autonomie fiscale de la province et cédé à Ottawa nos principales sources de revenus.

APRÈS
8 ans

de réalisations
SOUS
DUPLESSIS



1944-1952 :

DUPLESSIS se remet à la tâche après avoir reconstruit la route Québec-Montréal (1937), et un tronçon de la route Montréal - Mont-Laurier (1938) pour entreprendre le plus vaste programme de réfection de routes jamais connu jusque là. De Gaspé à La Sarre, du Lac St-Jean aux frontières américaines s'est déroulé en quelques années un large ruban d'asphalte qui contourne les montagnes, borde nos rivières, nos lacs et notre fleuve. Ce réseau moderne contribue à activer le mouvement commercial, favorise le tourisme et, socialement parlant donne enfin justice aux automobilistes de notre province.

DUPLESSIS a consacré à la réfection et l'expansion du réseau routier de la province:

\$315 MILLIONS

en **7 ans**

Ce sont là des RÉALISATIONS et NON PAS des PROMESSES ÉLECTORALES ...

Laissons Duplessis continuer son oeuvre



LA SEMAINE

L'opinion du DEVOIR sur l'élection du 16 juillet

Au chapitre des relations industrielles, inutile de se faire des illusions : le parti libéral n'est pas plus pro-ouvrier que l'Union nationale. Mais il est probablement moins anti-ouvrier, et cela tient principalement au caractère d'un homme, M. Duplessis.

Tant que la direction du ministère du Travail reste entre les mains de son titulaire, M. Barrette, les choses ne vont pas trop mal. Mais quand le premier ministre entreprend d'appliquer la justice sociale à coups de matraque, on en voit de toutes les couleurs. L'homme est farci de préjugés et trop plein de sa dignité. Sous le règne de M. Duplessis, les ouvriers se sont fait passer à tabac comme jamais auparavant. S'ils ont le moindre de cœur, ils s'en souviendront.

Encore une fois, je ne crois pas que le parti libéral révolutionne les structures économiques et sociales et intègre dans la vie de la nation la classe des salariés. J'estime cependant qu'un gouvernement sans M. Duplessis serait moins préjugé et moins vindicatif.

Gérard FILION.

(Samedi, le 5 juillet.)

THETFORD

M. Louis Camiré...

Un mineur d'amiante de Thetford, M. Camiré, ayant publié, aux frais de l'Union Nationale, certains propos partisans et peu conformes à la vérité, voici la mise au point que ses confrères ont fait tenir aux journaux :

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de l'Asbestos Corporation Inc., qui groupe 1,500 mineurs de Thetford-Mines, tient à faire la mise au point suivante en marge de la déclaration de M. Louis Camiré parue dans les journaux du 4 juillet :

M. Louis Camiré est libre de donner son vote à qui bon lui semble, mais il n'a pas le droit d'engager le Syndicat, ni directement, ni indirectement. Nous devons déclarer que le Syndicat ne partage nullement les opinions de M. Camiré qui ne sont pas, d'ailleurs, conformes aux faits et nous tenons à faire les précisions suivantes :

1. M. Louis Camiré n'est pas un chef ouvrier mais un simple membre du Syndicat. Dans les premières années du Syndicat, il a rempli une charge de directeur pendant une courte période mais depuis longtemps déjà il n'occupe plus aucune fonction à la direction. En 1949, il s'est présenté contre M. Albert Mathieu à la vice-présidence du Syndicat, mais il a été défait, ne récoltant exactement que 14 votes de l'assemblée. Nous déplorons que M. Camiré transpose sur le plan politique une déception à laquelle il faut s'attendre dans une organisation démocratique. Nous ne croyons pas qu'il s'attire ainsi la sympathie des mineurs.

2. Quant à l'aide que M. Tancredi Labbé a pu accorder au Syndicat, nous ne sommes pas du tout d'accord avec M. Camiré. M. Labbé s'est beaucoup plus servi du Syndicat dans le passé qu'il ne l'a servi. Pendant la grève de l'amianté, alors que les mineurs étaient engagés dans une lutte gigantesque, M. Labbé s'est carrément classé parmi leurs adversaires. Tous les officiers se souviennent d'une mémorable assemblée de conciliation présidée par M. Labbé et tenue à l'Hôtel de Ville de Thetford-Mines où ce dernier n'a pas eu un mot de sympathie pour les

ouvriers et s'est plu, au contraire, à les abaisser et à les blâmer. Ce n'est donc pas sans raison que le Bureau confédéral de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a inscrit sur sa liste noire le nom du député de Mégantic.

3. Qu'un petit nombre de travailleurs ait oublié les vexations, les injustices et même les violences dont ils furent victimes, nous le regrettons, mais nous croyons que ce n'est pas le cas de la grande majorité de nos membres. L'incompréhension, l'intérêt ou la crainte peuvent parfois expliquer ce que la raison ne peut saisir.

4. En plus de ceux qui ont fait de la prison et qui ont subi leur enquête préliminaire, il reste au-delà de 150 mineurs d'amianté qui sont encore en liberté sous caution en rapport avec la grève de 1949. On laisse planer sur leurs têtes, comme une épée de Damoclès, des plaintes (dont quelques-unes sont des plus fantaisistes) dans l'unique but de les paralyser et de leur créer des ennuis. Des personnes qui ont cautionné sont sérieusement embarrassées du fait que leur argent est gelé à la Cour et se demandent quand le Procureur général va procéder dans ces affaires ou les abandonner. Depuis longtemps déjà les compagnies et les syndicats de l'amianté ont oublié le passé et ont signé des ententes réglant la question des représailles. Seul le Procureur général n'a pas fait sa part. M. Labbé, au lieu de tenter de faire croire à la population que les mineurs sont divisés, ferait beaucoup mieux de convaincre ses amis du caractère odieux et révoltant de cette attitude.

5. En terminant, nous tenons à dire que le Syndicat National de l'Amiante de l'Asbestos Corporation Ltd n'est affilié à aucun parti politique. Que des personnes se servent sur le plan politique des difficultés qu'a rencontrées le Syndicat depuis quelques années, elles ne font que comme M. Camiré qui se sert de son titre de membre du Syndicat.

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de l'Asbestos Corporation, Inc.
G. DIONNE Théo. TRUDEL
président secrétaire
Thetford-Mines, 7 juillet 1952.

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.
MARION & MARION
Raym.-A. Robic J.-All. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

Message du président aux fonctionnaires municipaux de Montréal

Cher confrère,
Lundi prochain, 14 juillet, vous devrez vous prononcer sur une question très importante. Votre Comité Exécutif, en effet, vous recommande de mettre fin à votre affiliation au Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal, à la Fédération des Employés municipaux et à la C.T.C.C.

En qualité de Président général de la C.T.C.C., j'estime de mon devoir de communiquer avec chacun des fonctionnaires syndiqués afin de l'informer de la version de la C.T.C.C. en marge du conflit actuel. Et si je lance le présent appel, c'est qu'il n'y a vraiment pas d'autre moyen à ma disposition, vu qu'il ne reste que quelques jours avant la tenue de votre assemblée générale, pour renseigner les intéressés.

Les raisons invoquées par le Comité Exécutif de votre Syndicat justifient-elles de rétrograder au point de transformer votre association professionnelle en "comité de boutique"? Je ne le crois pas. Chacun reste libre, cependant, de prendre la décision qui lui paraîtra la meilleure.

LE LITIGE

Il existe, depuis juillet 1951, un différend entre votre Syndicat et la Fédération des Employés municipaux du Canada. Il n'existe pas, que je sache, de différend entre votre Syndicat, d'une part, et le Conseil Central de Montréal ou la C.T.C.C., d'autre part.

A la suite de nombreuses discussions, au cours des derniers douze mois, le litige entre votre Syndicat et la Fédération pouvait se résumer comme suit : La Fédération réclame le paiement des "per capita" qui lui sont dus, et votre Syndicat désire être remboursé partiellement des dépenses encourues pour fins de négociations, préparation de dossiers, arbitrage, etc.

Récemment, ce litige a été soumis au Bureau Confédéral de la C.T.C.C. Le Bureau Confédéral, par résolution, a de-

mandé à votre Syndicat de payer les per capita dus à la Fédération. Cette résolution n'implique pas que votre Syndicat ne pourra être remboursé partiellement des dépenses encourues durant la dernière année fiscale. La Fédération est d'accord sur ce point et la constitution de cette Fédération prévoit que la demande de votre Syndicat doit être considérée.

Il n'y a donc pas de principe en jeu, dans le cas qui nous occupe. Il s'agit simplement de régulariser une situation qui s'est envenimée, et tout pourrait rentrer dans l'ordre.

La résolution du Bureau Confédéral de la C.T.C.C. ne saurait être interprétée comme un vote de non-confiance à mon égard. J'avais soumis un projet d'entente à la Fédération et au Syndicat. Malheureusement, un accord définitif n'a pu être conclu et, suivant la constitution, le Bureau Confédéral a été saisi de la question. Il a cru que votre Syndicat devait d'abord payer ses "per capita" à la Fédération. Après quoi, votre Syndicat et la Fédération, j'en suis convaincu, pourront s'entendre facilement sur le montant qui sera remboursé à votre Syndicat. Il y avait déjà accord à peu près complet sur ce montant. Si, par hasard, quelque difficulté nouvelle surgissait, le Bureau Confédéral serait appelé à la trancher.

Je ne crois pas que cela avanceraient les choses si je traitais maintenant des autres points soulevés au cours des discussions. Aucun ne justifierait de proposer la désaffiliation aux corps supérieurs.

CONCLUSIONS

Votre Syndicat est un syndicat libre. Comme la plupart des syndicats affiliés, il n'a pas eu recours fréquemment aux services des corps supérieurs. Mais l'existence du Conseil Central, de la Fédération et de la C.T.C.C. ont permis de coordonner la solidarité syndicale en faveur de tous les travailleurs syndiqués. De plus, la philosophie sociale chrétienne sur laquelle

s'appuie la C.T.C.C. contient tout ce qui est nécessaire à l'orientation de la société vers les réformes qui assureront un meilleur ordre social.

Les structures de la C.T.C.C. prévoient l'existence d'organismes supérieurs tant sur le plan géographique que sur le plan professionnel. Sur le plan géographique, il y a le Conseil Central. Sur le plan professionnel, il y a la Fédération. Ces structures ont été éprouvées, et nos Congrès n'ont pas jugé à propos de les modifier. Il n'est évidemment pas possible de les modifier en face d'un conflit particulier.

La C.T.C.C. regrette le conflit actuel, mais est d'avis qu'il est encore possible de lui trouver une solution.

Ce qui serait encore beaucoup plus regrettable ce serait que votre Syndicat décide de se transformer en "comité de boutique", de se désaffilier, en marge d'un litige où il n'y a aucun principe en jeu.

Votre Syndicat est l'un des plus importants affiliés à la C.T.C.C. Depuis 1943-44, en particulier, il a tenu la vedette. Il a remporté de brillants succès, et la C.T.C.C. était fière de ses progrès. En dépit des difficultés survenues entre le Syndicat et la Fédération, peut-on conclure que le mouvement syndical catholique mériterait que les fonctionnaires municipaux de Montréal s'en retirent présentement?

Inutile d'ajouter, en qualité de Président général, que je serais profondément peiné de voir les fonctionnaires municipaux de Montréal s'éloigner de la C.T.C.C. Nous avons traversé ensemble des périodes plus difficiles, et personne ne peut prédire ce que l'avenir nous réserve.

Avant donc de se prononcer sur la question de désaffiliation, chaque fonctionnaire syndiqué réfléchira sans doute sérieusement au geste à poser et se placera bien en face de ses responsabilités sociales.

GERARD PICARD,
Président général C.T.C.C.
Montréal, 10 juillet 1952

DRUMMONDVILLE

Grève à la "H. & R. ARMS"

Les quelques 60 employés de la compagnie H & R Arms, qui fabrique des armes légères telles que revolvers et carabines, se sont mis en grève mercredi matin à la suite de longs pourparlers avec leur employeur. La grève est parfaitement légale et fait suite à un arbitrage en bonne et due forme.

Depuis le début, la compagnie a multiplié à tel point les pratiques antisyndicales qu'une autorisation de poursuivre a déjà été accordée au syndicat par la C.R.O. et qu'une autre requête à ce sujet est pendante.

Le principal motif de la grève a

été les taux de salaires qui comptent vraiment parmi les plus misérables. La moyenne pour les hommes seulement est de 67 cents l'heure et la moyenne générale de 59 cents. La compagnie n'a fait aucune offre et refuse toute augmentation.

Voici une semaine, alors que la grève menaçait d'éclater, la compagnie avait demandé un délai de huit jours pour consulter la maison-mère américaine qui possède aux Etats-Unis une riche usine de 1,000 employés. La compagnie s'était engagée formellement à ne faire aucune propagande au cours de ces huit jours mais elle a violé de façon flagrante cette parole donnée en tenant la semaine dernière une assemblée à l'usine même, assemblée au cours de laquelle son procureur, Me Marier a formulé des menaces de fermeture et de démantèlement si les ouvriers persistaient dans leurs réclamations.

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.
CHAMBRES SPACIEUSES
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
(près de la Centrale syndicale)
MONTREAL

de KUYPER
Blended GIN
DISTILLE AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

SHAWINIGAN

Une mise au point

Un candidat attaque comme "étranger" le confrère M. Vassart

Le Dr Marc Trudel, député sortant de charge et ministre dans le cabinet provincial qui a dirigé les destinées de la province ces dernières années, s'est adressé à l'électorat du comté de St-Maurice à plusieurs reprises depuis le début de sa campagne et ne s'est pas contenté de ne rien dire qui puisse nous autoriser à espérer qu'il fera quelque chose dans le sens que nous désirons, mais est allé jusqu'à réclamer, de toute la force de ses poumons, le renvoi des agents d'affaires ouvriers de notre région.

Nous désirons lui rappeler qu'il n'appartient pas aux politiciens de choisir les employés du mouvement syndical et qu'il serait beaucoup plus sage pour M. Trudel de se mêler de ce qui le regarde et de laisser les travailleurs syndiqués choisir librement les conseillers juridiques et techniques, les agents d'affaires et les autres employés dont ils ont besoin pour la défense de leurs intérêts professionnels tout comme le mouvement ouvrier laisse aux médecins le choix des officiers de leur propre association professionnelle.

De plus, vous me permettrez d'ajouter, en ma qualité d'officier du Conseil central de Shawinigan depuis quelques années, que Maurice Vassart ne nous a pas imposé sa présence à Shawinigan et ne nous a été imposé par personne. C'est nous, les ouvriers de Shawinigan, qui sommes allés le chercher à Ottawa, où il occupait avec brio les fonctions de journaliste au journal "Le Droit", organe catholique et français que dirigeaient les Rév. Pères Oblats.

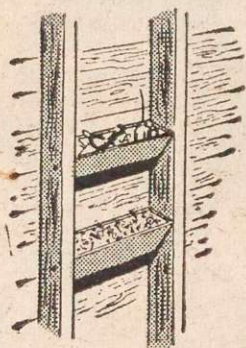
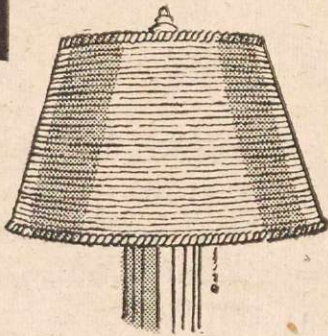
Il est à notre service depuis bientôt un an et nous sommes en mesure d'affirmer, de concert avec tous les syndiqués de la région qui le connaissent bien pour l'avoir vu à l'oeuvre, qu'avec la précieuse expérience qu'il a acquise dans les rangs du syndicalisme chrétien en Belgique, avec les talents remarquables qu'il manifeste et le dévouement inlassable qu'il déploie au service de la classe ouvrière de notre région, Maurice Vassart est le meilleur agent d'affaires ouvrier que nous ayons jamais eu à Shawinigan et l'une des personnalités sur lesquelles repose l'espoir de tout le mouvement syndical de la province de Québec. Jamais encore Shawinigan n'a connu un aussi bel essort d'éducation ouvrière chrétienne que depuis l'arrivée de Vassart au Conseil central de Shawinigan.

Les syndiqués de toute la région réprouvent vos paroles désobligeantes à l'endroit de ce digne et fidèle serviteur de la classe ouvrière et vous prient une fois de plus de vous mêler de ce qui vous regarde. Dites-nous plutôt ce que vous proposez de faire, en votre qualité de candidat dans la présente élection, pour améliorer le sort de la classe ouvrière. Voilà ce qui nous intéresse et ce sur quoi les travailleurs baseront leur choix du 16 juillet prochain.

AUTOUR DU FOYER

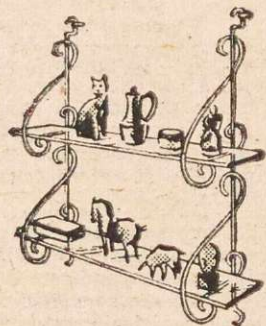
ABAT-JOUR RÉNOVÉ

avec de la grosse ficelle d'emballage. Collez la ficelle près du bord supérieur et en différents endroits, à mesure que vous l'enroulez. Vernissez ou peignez.



POUR RANGER CLOUS, VIS, ETC.

dans le garage ou l'atelier. Bouts de gouttière fixés entre les colombages.



ÉTAGÈRE À BIBELOTS

faite avec des cintres pour vêtements, courbés tel qu'indiqué. Soudure au fer ou à l'électricité.



DANS LE A

A ST-HYACINTHE

CONGRES DES SERVICES

Le Fédération Nationale Catholique des Services Inc. a tenu son sixième congrès annuel le 5 juillet, à Saint-Hyacinthe.

La Fédération compte présentement 19 syndicats affiliés dans la province de Québec et 2 dans la province d'Ontario.

Ces syndicats sont répartis dans les villes suivantes : Montréal et les environs, Québec et les environs comprenant Lévis, Ancienne Lorette, Thetford et St-Georges-de-Beauce, Chicoutimi, Nicolet, Shawinigan Falls, Saint-Hyacinthe et les environs, Joliette, Sherbrooke, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières, Roberval, Hull, Ste-Agathe-des-Monts, Drummondville, Ottawa.

Treize syndicats étaient représentés par trente délégués officiels et treize délégués fraternels. Sept visiteurs comprenant les représentants des organismes supérieurs et quatre aumôniers de nos syndicats affiliés.

Banquet

Au banquet servi au Grand Hôtel on remarquait à la table d'honneur, en plus des officiers de la Fédération, M. l'abbé F.-X. Côté, représentant de Mgr Arthur Douville, M. l'abbé Rolland Frigond, qui agissait comme aumônier de la Fédération, M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier de Joliette, M. l'abbé Benoît Mailloux, aumônier de Sherbrooke, M. l'abbé Charles-Omer Chevalier, aumônier de St-Hyacinthe, M. Roger McGinnis, représentant à la fois le journal "Le Travail" et la C.T.C.C., M. Joseph Picher, président du Conseil Central de St-Hyacinthe.

Rapports

Au cours des délibérations il y eut présentation des rapports annuels du président, du trésorier et du secrétaire-général. Ces rapports donnaient les principales activités de l'année écoulée et résumaient ce que les négociations ont apporté : augmentations de salaire, la semaine de 48 heures à plusieurs endroits, etc.

De plus ils recommandent aux syndicats affiliés de réclamer dans leurs négociations, un fonds de pension et des assurances maladies pour leurs membres.

Depuis un certain temps la Fédération est en communication avec le Syndicat des Employés hospitaliers de St-Boniface Manitoba. M. l'aumônier est même venu rencontrer les officiers de la Fédération à Montréal et dans un récent communiqué il nous demande s'il y aurait possibilité de s'affilier à la C.T.C.C. Nous sommes persuadés que ce syndicat sera bientôt des nôtres.

Résolutions

Les résolutions suivantes ont été acceptées au cours du congrès lesquelles, pour la plupart, seront soumises au prochain congrès de la C.T.C.C. pour acceptation finale :

1. La Fédération réclame l'assurance-chômage pour les employés d'hôpitaux, les institutions religieuses et fabriques.
2. Que l'évaluation municipale sur la propriété, pour fin de taxation soit basée non pas sur la valeur ou le coût de la propriété mais d'après les revenus qu'elle rapporte et dans le cas de propriété unifamiliale, d'après sa valeur locative.
3. La Fédération demande qu'aucune annonce de boisson alcoolique ou de bière soit acceptée dans le journal "Le Travail".
4. Qu'à l'avenir le journal "Le

Travail" refuse toutes annonces des partis politiques.

5. Que la Loi électorale soit amendée de façon à ce que le droit de vote soit accordé à toute personne dès l'âge de 18 ans.

6. Que les employés d'hôpitaux, d'institutions religieuses et fabriques soient couverts par la Loi des Accidents du Travail.

7. La Fédération continue de demander à la C.T.C.C. de réclamer une exemption d'impôts sur les revenus jusqu'à \$1,500 pour les célibataires et jusqu'à \$3,000 pour les gens mariés.

8. La Fédération renouvellera la demande à l'Université Laval de rétablir le cours d'un an et demi pour les infirmiers et demandera aux autres Universités de l'établir.

9. La Fédération réclame que la taxe sur les médicaments soit enlevée.

Elections

Les élections furent présidées par M. Joseph Picher, président du Conseil central de St-Hyacinthe.

Les officiers élus sont :
Président, M. Adéard Couture, Québec, 6e terme; premier vice-président, M. Léopold Brisson, Montréal, 6e terme; deuxième vice-président, M. J.-P. Doucet, Trois-Rivières, 3e terme; trésorier, M. Charles-A. Guy, Montréal, 6e terme; secrétaire général, Wilfrid Brousseau, Québec, 6e terme.

TROIS-RIVIERES

On nous informe que Me Léon Méthot, C.R., illustre organisateur des élections passées de Maurice Lenoblet-Duplessis, ex-président d'un tribunal d'arbitrage qui a connu du congédiement de M. Vallières de l'Associated Textile (Louiseville), et qui a, de concert avec Me Letarte, de Québec, arbitre patronal, justifié la compagnie pour ce congédiement, est maintenant avocat attitré de ladite Associated Textile.

Il occupe notamment pour cette compagnie, dans l'affaire d'injonction prise contre elle par le Syndicat catholique national du Textile de Louiseville, avec le même Me Letarte qui siégeait, il y a quelques mois à peine, à sa droite, comme arbitre patronal...

Sans commentaire.



FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

UN DEVOIR: VOTER

(suite de la page 1)

d'habitants du Québec, il n'a qu'une chose à faire : donner son vote aux candidats qui acceptent de faire valoir ces idées, ces principes, et qui sont prêts à batailler pour en obtenir l'inclusion dans les institutions de la province, c'est-à-dire dans la législation.

Parfois, ce n'est pas facile de voter à cause de notre système électoral, où il y a, d'une part, des candidats et, d'autre part, des partis politiques. Il peut arriver qu'un candidat intègre, désireux de défendre sincèrement les droits des travailleurs, se présente sous l'étiquette d'un parti dont les chefs sont très peu favorables au syndicalisme, qui nourrissent même la secrète envie de le voir disparaître.

Dans ces conditions, une seule chose à faire : c'est de se demander si, à l'intérieur des cadres des partis, il y a possibilité d'exprimer librement, ouvertement, des idées personnelles, de combattre pour en obtenir la réalisation.

S'il y a de bonnes chances de succès, s'il y a d'excellentes garanties, si, dans le passé, certains exemples n'ont pas montré qu'il y règne une discipline de fer, une espèce de dictature, si les chefs n'exigent pas une soumission aveugle et étroite à leurs propres opinions, alors, et alors seulement, un électeur peut voter pour les candidats de ce parti politique.

Dans le cas contraire, il n'y a qu'une solution : voter pour un candidat qui est peut-être un peu moins brillant ou qui n'a pas eu l'occasion de rendre de petits services, mais dont on espère qu'il aura la liberté de ses opinions, à qui on n'imposera pas des projets de loi ou des mesures qu'il n'accepterait pas s'il était libre.

Voilà comment il faut voter le 16 juillet prochain.

La campagne électorale touchée à sa fin. Au cours de cette période, l'action politique de notre mouvement n'a eu qu'un but : éclairer les travailleurs, les renseigner en toute objectivité, leur fournir des éléments sérieux d'appréciation, montrer comment le mouvement syndical avait été traité pendant la dernière législature.

Par son action politique, notre mouvement n'a pas voulu contribuer à l'élection des candidats d'un parti plutôt que d'un autre, mais à l'élection d'une députation qui saura comprendre les besoins impérieux des travailleurs, d'une députation qui saura tenir compte, dans son travail législatif et administratif des justes droits des salariés en général.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRE ROY
Publiciste :
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministre des Postes, Ottawa.

MOUVEMENT

EXECUTIF ELU



La Fédération des Services s'est dotée, lors de son dernier congrès, tenu à St-Hyacinthe, en fin de semaine dernière, d'un nouvel Exécutif qui comprend MM. C.-A. Guy et L. Brisson, de Montréal; A. Couture, de Québec, président; Wilfrid Brousseau, aussi de Québec.

St-Hyacinthe

Nouvelle farce de la C.R.O. à la Consolidated Textile

Nos lecteurs se souviendront des manoeuvres de la Consolidated Textile rapportées ici la semaine dernière. Devant le refus de quelques employés qui s'opposaient à des mesures illégales de speed-up imposées par la compagnie en violation de leur contrat de travail, la Consolidated avait fait un lock-out en bonne et due forme en congédiant des ouvriers protestataires.

A cette manoeuvre odieuse qui se généralise présentement dans le textile, la Commission des relations ouvrières vient d'ajouter deux décisions qui constituent une véritable farce. En effet, les dignes commissaires ont commencé par recommander aux ouvriers de reprendre le travail aux conditions imposées par la compagnie. Ils recommandent en somme que les ouvriers plient devant l'injustice et l'illégalité, en donnant comme raison "que cela leur évitera des pertes d'argent."

Puis, au moment d'entendre les représentations du syndicat dans une audition qui était fixée à mardi matin, la Commission a décidé de remettre cette audition au 23, "après les élections".

Comme farce, de la part de gens qui devraient être responsables, on ne peut trouver mieux. Mais le syndicat n'a pas l'intention de plier devant cette injustice; il engage une lutte à finir contre cette coalition compagnie-commission.

ST-HYACINTHE

Nos lecteurs se souviendront des manoeuvres de la Consolidated Textile rapportées ici la semaine dernière. Devant le refus de quelques employés qui s'opposaient à des mesures illégales de speed-up imposées par la compagnie en violation de leur contrat de travail, la Consolidated avait fait un lock-out en bonne et due forme en congédiant les ouvriers protestataires.

A cette manoeuvre odieuse qui se généralise présentement dans le textile, la Commission des Relations ouvrières vient d'ajouter deux décisions qui constituent une véritable farce. En effet, les dignes commissaires ont commencé par recommander aux ouvriers de reprendre le travail aux conditions imposées par la compagnie. Ils recommandent en somme que les ouvriers plient devant l'injustice et l'illégalité, en donnant comme raison "que cela leur évitera des pertes d'argent".

Puis, au moment d'entendre les représentations du syndicat dans une audition qui était fixée à mardi matin, la Commission a décidé de remettre cette audition au 23, "après les élections".

Comme farce, de la part de gens qui devraient être responsables, on ne peut trouver mieux. Mais le syndicat n'a pas l'intention de plier devant cette injustice; il engage une lutte à finir contre cette coalition Compagnie-Commission.

Faites-nous

connaître

immédiatement

vos

changements

d'adresses

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Arbitrage

Un autre tribunal d'arbitrage vient d'être formé pour décider du différend entre le Syndicat des Employés de Saguenay-Electrique et la Compagnie. Chose curieuse, ce tribunal décidera lui-même de sa juridiction, contrairement à ce qui se fait ordinairement, car d'habitude, c'est le ministre du Travail qui décide de la juridiction d'un tribunal d'arbitrage et nous croyons voir là un précédent dangereux pour le règlement des difficultés ouvrières. Encore une fois, les Syndicats nationaux protestent contre ces méthodes d'agir et exigent une législation plus adéquate, plus claire et plus conforme à leurs aspirations.

NOTRE INDEPENDANCE

Nos lecteurs constateront en feuilletant la présente livraison du journal que nous avons accueilli dans nos pages des annonces payées par les partis politiques. Ce n'est pas une exception ni le signe de notre affiliation à ces partis. Au contraire, le journal "Le Travail", organe officiel de la C.T.C.C., reste, tout comme le mouvement, absolument indépendant des partis politiques. C'est pourquoi il peut accueillir des annonces payées, susceptibles de renseigner ses lecteurs sur les programmes politiques qui leur sont proposés, et cela de n'importe quel parti à l'exception des communistes. Nos lecteurs trouveront donc dans nos pages des réclames payées en faveur de l'Union nationale, du Parti libéral ou du parti C.C.F., pourvu que les intéressés défraient le coût de ces annonces.

Pourquoi les libéraux font la lutte à M. Chalout

On paraît surpris, dans certains milieux, que le parti libéral ait opposé un candidat à M. René Chalout qui avait la réputation de représenter, à l'Assemblée législative, l'élément nationaliste de la province de Québec.

Cela n'implique nullement que le parti libéral ne croit pas, ou ne croit plus, aux valeurs que les Canadiens français ont toujours, et avec raison, défendues fermement. Il faut chercher la réponse dans l'attitude contradictoire qu'a adoptée M. Chalout en acceptant l'appui et les faveurs de M. Duplessis.

Depuis quelques années, les nationalistes regardent agir avec suspicion le gouvernement actuel. L'abandon, pour un plat de lentilles, du vaste et riche territoire de l'Ungava, l'entente avec le fédéral sur l'aide aux universités, la lutte incessante de M. Duplessis contre les organisations nationales (C.T.C.C., U.C.C.), la législation de représailles et antisociale du gouvernement, ont fait de l'Union nationale le pire ennemi de notre nationalité. Tous ces faits sont bien connus et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de prouver ici que M. Duplessis a tout sacrifié au parti et à la caisse électorale. Il n'y a d'ailleurs qu'à relire les éditoriaux du journal "Le Devoir", depuis trois ou quatre ans, pour s'en convaincre.

Comment expliquer alors que M. Chalout accepte des faveurs de l'Union nationale en sachant, de plus, que sa combine pourrait inciter un certain nombre de nationalistes des autres comtés à appuyer M. Duplessis? M. Chalout sait fort bien que c'est cela que M. Duplessis recherche en l'appuyant.

Ou M. Duplessis est un nationaliste, ou il ne l'est pas. S'il l'est, M. Chalout doit carrément se présenter sous l'étiquette de l'Union nationale. S'il ne l'est pas, il n'a pas le droit de compromettre, comme il le fait, des valeurs qui dépassent les intérêts purement électoraux.

M. Chalout est lié et attaché par M. Duplessis. Si ce dernier lui a permis certains élans apparemment indépendants c'était dans le seul but de mieux tromper les citoyens honnêtes.

Les nationalistes sincères qui ont fait de la politique n'ont pas voulu se compromettre avec M. Duplessis, et je songe ici particulièrement à M. André Laurendeau et au Dr Philippe Hamel. Ils ont préféré se retirer de la scène politique, du moins temporairement, plutôt que de prostituer leurs idées et leurs convictions.

M. Chalout est présentement intégré, pour ne pas dire inféodé, au parti de l'Union nationale. Il n'y a pas un candidat qui ait été défendu avec autant d'acharnement par M. Duplessis. Afin d'assurer sa réélection, on a fait des efforts surhumains pour éliminer la candidature du docteur Laroche qui, comme tant d'autres, est fatigué du double jeu de M. Chalout.

Il est de notoriété publique que M. Chalout fait sa campagne avec l'argent de la caisse électorale de M. Duplessis. Il a même déclaré qu'à l'avenir il se chargera du patronage, ce que l'on sait être le privilège exclusif des serveurs du parti.

M. Lionel Pouliot, organisateur de l'Union nationale dans le comté de Québec, a déclaré: "Le premier ministre a dit: "Il ne faut pas faire opposition à M. René Chalout; plus que cela, il faut travailler à le faire élire comme un candidat de l'Union nationale." ("L'Événement-Journal", 3 juillet 1952.) Pas d'équivoque possible!

Où sont les principes de M. Chalout lorsqu'il déclare: "Comme l'Union nationale ne me fait pas la lutte, je ne l'attaquerai donc pas!" A ce compte-là, M. Chalout n'attaquerait pas non plus les communistes puisqu'ils ne présentent pas de candidat contre lui!

Comment M. Chalout peut-il ne pas tenir l'Union nationale responsable de l'attitude anti-ouvrière du gouvernement, des violations flagrantes de la loi des liqueurs, de la dilapidation de nos richesses naturelles, des graves accrocs à notre autonomie éducationnelle?

Non! Le nationalisme a beaucoup plus à gagner avec les René Hamel, les Gaston Ledoux, les Delphis Marois, les Albert Mathieu, les Wilbrod Lessard et tous les autres qui, dans leur vie et leur activité, ne se sont jamais démentis.

Quelques jours avant les élections, il est temps que les masques tombent. M. René Chalout, retirez le vôtre!

Jean-Jacques BEDARD
candidat libéral, Comté de Québec
candidat libéral, Comté de Québec

Annonce payée par l'Organisation libérale
Comté de Québec

LE PEUPLE T'ACCUSE, MAURICE DUPLESSIS

EXHIBIT NO 175
de laisser payer des
salaires de famine

Les minima Barrette sont les plus bas au Canada — \$11.05 à \$19.55 par semaine à près de 100,000 ouvriers.
Même les ouvriers syndiqués sont moins bien traités dans le Québec qu'en Ontario.

L'HISTOIRE DES DEUX JUMEAUX

Joseph vit en ONTARIO	Jean vit dans le QUÉBEC
Son salaire à Toronto \$2.25 l'heure	Son salaire à Montréal \$1.75 l'heure

TOUS DEUX SONT BRIQUETEURS

N.B. Le revenu moyen par semaine des ouvriers est en ONTARIO de \$55.39 pour 40 heures soit \$1.38 l'heure. Dans le QUÉBEC, \$50.88 pour 42 heures soit \$1.21 l'heure.
ET C'EST AINSI SUR TOUTE LA LIGNE PARTOUT DANS LA PROVINCE

DUPLESSIS VOUS COÛTE TROP CHER
Le Parti Libéral Provincial

DUPLESSIS TOMBERA COMME LE PONT DE TROIS-RIVIÈRES
"droit et solide comme l'Union Nationale"
(Duplessis, le 6 juin 1948, à Trois-Rivières)

L'HISTOIRE DES DEUX JUMEAUX

Joseph vit en ONTARIO	Jean vit dans le QUÉBEC
UNE BOÎTE DE 100 ASPIRINES	UNE BOÎTE DE 100 ASPIRINES
Ontario..... 79¢	Québec (Mtl)..... 79¢
Plus..... 00¢	Plus taxe provinciale.... 04¢
TOTAL 79 cents	TOTAL 83 cents

PRIX DES REMÈDES

ET C'EST AINSI SUR TOUTE LA LIGNE PARTOUT DANS LA PROVINCE

L'HISTOIRE DES DEUX JUMEAUX

Joseph vit en ONTARIO	Jean vit dans le QUÉBEC
CIGARETTES 39c	CIGARETTES 43c
Ontario..... 39¢	Québec..... 39¢
plus..... 00¢	plus Taxe provinciale..... 4¢
Total 39¢	Total 43¢

LE PRIX DE LEURS CIGARETTES

ET C'EST AINSI SUR TOUTE LA LIGNE

Lapalme

**garantit
aux ouvriers**

1. Le droit de désigner annuellement leurs représentants à la Commission des relations ouvrières et à la Commission du salaire minimum afin qu'ils puissent relever de leurs fonctions ceux qui ne les représentent pas consciencieusement.
2. Une majoration immédiate de 25 p.c. des salaires minima fixés par l'Ordonnance No 4.
3. La disparition des unions de compagnies en leur refusant la certification.
4. L'assurance-santé, des allocations aux infirmes, des allocations de maternité, la construction de logements ouvriers.
5. L'amendement de la loi des Accidents de travail afin de modifier les barèmes et d'assimiler à un accident de travail — et rendre compensables au même titre — "toutes les maladies industrielles et professionnelles".

Le 16 juillet votez
LAPALME
champion de la justice sociale

Le Parti Libéral Provincial

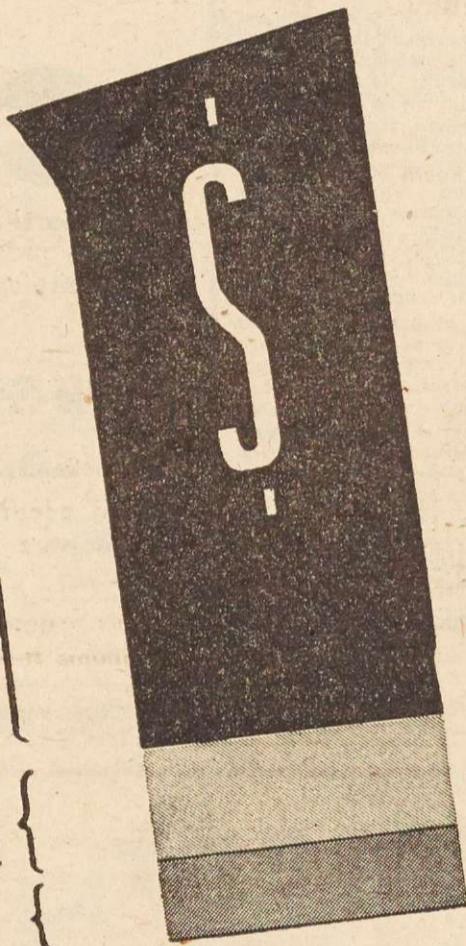
Voilà quelques "oeuvres",
Maurice Duplessis,
dont tu ne parles jamais,

TREIZE CENTS

dans la piastre

77¢
vont à OTTAWA

13¢
seulement pour QUÉBEC
10¢
la-pitance des MUNICIPALITÉS



Les oeuvres accomplies par DUPLESSIS depuis 8 ans dans la province sont considérables, dans tous les domaines:

Quand on songe qu'il a bâti 1700 nouvelles écoles; qu'il a prolongé à 41,782 milles le réseau routier; qu'il a construit 812 ponts; qu'il a récupéré 100,000 acres de terre neuve au moyen du drainage; qu'il a construit 5,289 milles de lignes de distribution d'électricité pour l'usage de 28,258 cultivateurs; qu'il a construit 69 nouveaux hôpitaux, etc., etc., c'est à se demander s'il aurait pu faire davantage pour sa province.

OUI, affirmons-nous. Mais la seule raison pour laquelle DUPLESSIS n'a pu faire davantage c'est...

**PARCE QUE SUR CHAQUE
PIASTRE PAYÉE EN TAXES
PAR LES CONTRIBUABLES
DU QUÉBEC**

.77¢

VONT à

OTTAWA



L'IMPORTANCE DE MAINTENIR NOTRE AUTONOMIE PROVINCIALE DANS TOUS LES DOMAINES SE MANIFESTE DE PLUS EN PLUS ... IL EST URGENT D'EN VENIR À UNE ENTENTE SUR LES POUVOIRS FISCAUX AFIN D'ASSURER À NOTRE PROVINCE TOUS LES REVENUS QU'IL LUI FAUT POUR SUFFIRE À SES BESOINS ...

C'est pourquoi nous répétons:

Laissons Duplessis continuer son oeuvre

Exiger des engagements formels en matière de lois ouvrières

(par Me Théodore LESPERANCE)

Les lois ouvrières font actuellement l'objet de nombreuses discussions à travers la province. Le comité d'action politique de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada m'a invité, à titre de conseiller juridique de la C.T.C.C., à exprimer quelques réflexions sur le sujet.

La préoccupation fondamentale du monde ouvrier est d'assurer une égalité véritable dans l'établissement du contrat de travail, entre les parties contractantes, de manière que les ouvriers ne soient pas contraints de négocier leurs conditions de travail sous la seule pression économique de la faim.

Liberté

La liberté d'association des travailleurs, et une protection efficace de ce droit d'association sont donc essentiels à la réalisation d'un équilibre véritable entre le capital et le travail.

Comment peut-on répéter, comme le font actuellement certains orateurs politiques, que nous avons la meilleure législation ouvrière au monde alors que cette législation ne protège pas le droit d'association des travailleurs, que malgré l'évolution qui s'est faite ailleurs cette législation est demeurée stationnaire et que certaines lacunes, qu'on a persisté à y entretenir, servent en pratique pour battre en brèche le droit d'association, pour écraser les unions en voie de formation et pour désagréger celles qui ont réussi à naître et à survivre?

Telle est bien malheureusement la conclusion que suggère l'état actuel de notre législation sur la question des congédiements injustifiés, la question des clauses de sé-

curité syndicale et le cas des unions de compagnie.

Ces trois sujets se rattachent directement au droit d'association. Cependant, qu'est-ce que nous observons dans la loi et dans la pratique?

Dans notre province, l'ouvrier injustement congédié parce qu'il s'est occupé de syndicalisme n'a aucun recours efficace. Aucun organisme n'a le pouvoir d'ordonner sa réinstallation. L'employeur, en s'exposant simplement à une amende dérisoire, peut jeter un ouvrier dans la misère, et par l'intimidation qui résulte du maintien de ce congédiement, paralyser et même détruire l'organisation syndicale. Aussi arrive-t-il souvent que l'on recourt à cette manoeuvre. Depuis sept ou huit ans déjà, la C.T.C.C. réclame que l'on amende la loi de manière à prévoir la réinstallation obligatoire, et avec pleine compensation, de l'ouvrier injustement congédié. Toutes les autres provinces et la loi fédérale ont édicté des dispositions en ce sens. Pourquoi laisse-t-on ici persister cette grave lacune que rien en principe ne saurait justifier, à part le désir de favoriser une situation d'injustice au détriment des travailleurs?

Sécurité syndicale

Il en est de même à l'égard des clauses de sécurité syndicale. Bien que ces clauses soient généralisées au pays dans les conventions collectives, rien dans la législation de notre province n'en reconnaît formellement la légalité. Dans les autres provinces et dans la loi fédérale des relations ouvrières, des textes explicites admettent la validité de ces clauses. Pourquoi faisons-nous figure d'exception? Est-

ce par esprit de croisade pour la défense de la civilisation ou est-ce pour permettre de réduire au minimum les chances de survie des associations ouvrières en les privant de toute protection, et ce au nom de la légalité.

Unions de compagnies

Enfin, le troisième point que je veux signaler ce soir a trait aux unions de compagnie. La méthode de formation de ces unions est bien connue. Par le chantage, par la ruse, un employeur force ses ouvriers à entrer dans un simulateur de syndicat ou circonviennent les principaux dirigeants d'un syndicat libre. Ce groupement obtient la reconnaissance nécessaire pour négocier un contrat de travail qui permet au patron d'imposer les conditions de son choix. C'est là, à toutes fins pratiques la négation du droit d'association. Depuis quelques années un grand nombre de comités de ce genre ont été suscités dans la province de Québec. La loi est silencieuse sur ce point, contrairement à ce qui existe dans la plupart des autres provinces. Quant au pseudo-règlement passé en vitesse après la dernière session par simple arrêté en conseil, non seulement il n'a pas fait ses preuves, mais on a pu assister depuis à la certification dans certains cas d'authentiques et indiscutables comités de boutique.

Sur tous ces points que je viens de souligner, et il y en a beaucoup d'autres qui devront aussi être soulignés — les ouvriers se doivent d'exiger des engagements formels et non équivoques, de la part de ceux qui visent à l'administration de la chose publique.

Th. LESPERANCE.

Fatigués

DES VIEUX PARTIS

capitalistes

ROUGE COMME BLEU?

VOTEZ

pour la

C. C. F.

Le seul parti qui vous offre, au lieu d'un moindre mal, un programme positif et qui endosse au complet les 32 points de la C.T.C.C.

SA DEVISE

L'ARGENT et les PROFITS

au service de l'homme

est en accord avec la déclaration de principes adoptée l'an dernier par votre congrès.

La C.C.F. présente des candidats dans tous les comtés de l'île de Montréal et dans plusieurs autres.

(Organisation C.C.F.)

Grand ralliement ouvrier

A SHAWINIGAN — SALLE PAROISSIALE ST-MARC — LUNDI LE 14 JUILLET A 8 H. P.M.

GERARD PICARD,

ET

JEAN MARCHAND,

Président général de la C.T.C.C.

Secrétaire général de la C.T.C.C.

participeront à ce ralliement pour y exposer les revendications ouvrières en matière de législation provinciale et inviter la classe ouvrière à voter le 16 juillet prochain en fonction de ses intérêts professionnels et des exigences du bien commun.

Me René Hamel

Licencié en Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain;

Conseiller juridique du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan;

CANDIDAT LIBERAL

dans

ST-AURICE



IL FAUT

VOTER

MAIS

POUR

QUI

?



Dr Marc Trudel

Ministre d'Etat dans le cabinet Duplessis, Président du Collège des médecins,

CANDIDAT DE L'UNION NATIONALE

dans

ST-AURICE

CES DEUX CANDIDATS ONT ETE INVITES PAR LETTRES RECOMMANDEES A VENIR DEFINIR LEURS ATTITUDES RESPECTIVES A L'EGARD DES PROBLEMES OUVRIERS

Me RENE HAMEL NOUS A REPONDU QU'IL Y SERAIT.

LE Dr MARC TRUDEL N'A PAS ENCORE DONNE SIGNE DE VIE... Y SERA-T-IL?...

Le Comité d'orientation politique du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan invite tous les syndiqués de l'extérieur qui désirent se joindre aux ouvriers de Shawinigan pour cette occasion.